

Qui sommes-nous ?

Le partenaire de votre réussite

Vous démarrez, développez ou transmettez votre activité, nous sommes là pour vous accompagner...

Ensemble, donnons vie à vos projets.

Centre de gestion **LEADER DES ENTREPRISES de Coiffure**



8137 coiffeurs nous ont déjà fait confiance

92% des adhérents sont coiffeurs ou Esthétiques

40 ans d'expériences Coiffure

30 antennes ou permanences dans l'hexagone

100% REFERENT Coiffure

Aujourd'hui, le Cegeco est un centre de gestion dédié aux métiers de la coiffure, de la beauté et du bien-être.

- Il est organisé en antennes de **proximité** pour une écoute personnalisée ;
- il dispose de la force d'un **réseau** aux moyens mutualisés pour des approches pluridisciplinaires.

Le Cegeco est une A.G.C. : **Association de Gestion et de Comptabilité.**

Son statut associatif la distingue des Cabinets d'Expertise Comptable qui sont organisés en professionnels libéraux ou en sociétés commerciales, et mettent en œuvre une relation prestataire/client. Le Cegeco est une Association au service de ses adhérents qui le dirigent en participant à ses Assemblées Générales.

Le Cegeco est également **inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.** Il est soumis aux mêmes règles et contrôles. Ses collaborateurs ont les mêmes diplômes et les mêmes compétences que leurs homologues libéraux... l'esprit associatif et la spécialité coiffure EN PLUS !

Créé PAR les coiffeurs POUR les coiffeurs

Créé par la FNC (sous la présidence de Pierre MASSON), Soutient les entreprises de coiffure depuis 1967...

L'intérêt des coiffeurs au centre de toutes les décisions

Raison d'être du Cegeco : mutualiser les moyens pour offrir aux adhérents le service d'un spécialiste, au meilleur prix. Les dirigeants du Cegeco sont coiffeurs. Pas d'actionnaires à rémunérer, pas de bonus à verser, les adhérents sont seuls bénéficiaires des orientations décidées par leurs pairs.

Qui dirige le Cegeco-AGC ?

... C'est vous !

- Un Conseil d'Administration constitué de 15 membres élus pour 6 ans par l'ensemble des adhérents, ils sont tous coiffeurs en activité et adhérents du Cegeco depuis au moins 2 ans.
- Un Bureau constitué de 7 membres. Ils se réunissent chaque mois pour acter les décisions que les collaborateurs déploieront sur le terrain par les directeurs du Cegeco.
- Une Présidente élue par le Conseil d'Administration. Les dernières élections (triennales) datent du 14 décembre 2009.

Communiqué de Presse de Janvier 2010



Fabienne MUNOZ : 1^{ère} femme Présidente, élue par le Conseil d'Administration du Cegeco le 14/12/2009

Le Cegeco, Centre de gestion et de comptabilité des entreprises de coiffure, a élu le 14 décembre dernier, pour la première fois depuis 40 années d'existence, une femme à la Présidence de son Conseil d'Administration. Mme Fabienne MUNOZ, chef d'entreprise de coiffure à Peyraud (07), succède à M. Daniel Landras, Président en titre depuis décembre 1998.

Particulièrement impliquée auprès des chefs d'entreprises de coiffure, elle défend énergiquement leurs intérêts en qualité de Vice-Présidente Nationale chargée des Finances depuis 2006 à la FNCF.

Particulièrement active sur sa région, Mme Munoz tient aussi la présidence de la CNAMS de l'Ardèche et de l'Union des Coiffeurs d'Ardèche depuis 2004. Depuis 2007, elle assure aussi la vice-Présidence de l'UPA Ardèche et Région Rhône-Alpes.

Fabienne Munoz a adhéré au Cegeco lorsqu'elle a créé son entreprise en 1987. Déjà souhaitait-elle confier la gestion de son affaire au seul spécialiste coiffure.

A noter, le Cegeco est une Association de Gestion et Comptabilité : « créée par les coiffeurs, pour les coiffeurs ».

Les valeurs de mutualisation des moyens, de transparence, de défense de l'artisanat et d'attachement au métier de la Coiffure rapprochent tout naturellement le Cegeco et Mme Munoz.

Depuis février 2005, elle s'implique activement dans les instances du Cegeco. Son dynamisme et les liens étroits qu'elle cultive avec l'ensemble des partenaires Coiffure ne manqueront pas de contribuer à renforcer le Cegeco dans son développement et son identité.

Le Cegeco dans l'histoire de la Coiffure et des évolutions législatives concernant l'exercice de la profession comptable : quelques dates...

1967 : Création de la SOFIGECO (Société Fiduciaire de Gestion de la Coiffure) ne traitait que des clients au régime dit du « forfait ». La SOFIGECO n'étant pas autorisée à pratiquer le régime au « réel », l'activité a progressivement glissé vers une prise en charge par le CEGECO... Les personnels et les structures se sont ainsi rapprochés.

1976 : Le CEGECO (CEntre de GEstion de la COiffure) a été créé sous forme d'association (n°76.1743) le 16 décembre 1976 après que la loi 74-1114 du 27 décembre 1974 ait officialisé les centres de gestion, en dérogation au monopole des experts-comptables, et ait encouragé le « mini réel » (devenu le régime simplifié d'imposition). L'objectif était de permettre aux TPE d'avoir accès à la révision de leurs comptes, de disposer d'une meilleure gestion et obtenir aussi une plus grande transparence fiscale.

1986 : Le 17 décembre 1986, le CEGECO est agréé et habilité par la Direction Régionale de Paris Ile de France ; son agrément et son habilitation lui ont été renouvelés en décembre 1989, 1992, 1998 et 2004.

2009 : La législation impose la scission entre les activités de gestion et d'agrément.

Ainsi, le 1^{er} janvier 2009, le Cegeco scinde-t-il ses activités en 2 associations indépendantes :

- Le Cegeco-CGA (Centre de Gestion Agréé) sous la tutelle de l'Administration Fiscale et
- Le Cegeco-AGC (Association de Gestion et de Comptabilité) pour la tenue comptable, sociale, et la gestion globale des entreprises de Coiffure, Esthétique et Multi professionnelle.

